

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR

CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
(CELINE)

Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions

Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles

tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99

Site internet : <http://www.irceline.be>

VLAAMSE
MILIEUMAATSCHAPPIJ

 Vlaanderen
is milieu



Air @ Climat
agence wallonne de l'air & du climat

Mercredi 18 janvier, 10H00

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

Dépassement du **seuil d'information** pour les particules fines.

SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, des concentrations élevées de particules fines (PM₁₀) sont mesurées dans l'air ambiant.

La concentration de PM₁₀ moyenne sur les dernières 24 heures a dépassé le seuil de 50 µg/m³ en Région flamande. La concentration moyenne sur 24h mesurée était à 09h00 de 54 µg/m³ en Flandre (valeur moyenne), 33 µg/m³ en Wallonie (valeur moyenne) et 39 µg/m³ à Bruxelles (valeur moyenne).

Les PM₁₀ regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 50 µg/m³ est le seuil à partir duquel la population est informée dans les trois Régions.

Les concentrations élevées en particules fines sont dues à une mauvaise dispersion de la pollution de l'air suite à des vitesses de vent faibles à très faibles. Les concentrations les plus élevées sont observées dans le nord et le nord-ouest du pays.

SITUATION DES PROCHAINS JOURS

Les conditions météorologiques resteront globalement défavorables à la dispersion des polluants aujourd'hui et les jours suivants (courants d'air continental, vent faible avec une situation d'inversion thermique pour aujourd'hui et les prochains jours).

Les concentrations de PM₁₀ devraient, en moyenne glissante sur 24h, demeurer au dessus de 50 µg/m³ en Région flamande aujourd'hui et demain. Sur bases des dernières prévisions, la qualité de l'air devrait rester médiocre également vendredi et durant le week-end. Le risque que les concentrations restent supérieures au seuil d'information est actuellement difficile à évaluer. La situation devrait se préciser dans les prévisions des prochains jours.

En raison de la situation météorologique défavorable pour les prochaines 24h et du risque élevé de dépassement du seuil de 50 µg/m³ pendant encore au moins 24h, la population est informée.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS PAR RÉGION et PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet – tél. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- <http://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : <http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Cabinet de la Ministre C. Fremault : M. Adel LASSOULI – alassouli@gov.brussels – 02/508.79.19 – 0498/91.84.50.

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Madame Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75
- <http://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
M. Thierry de Vos tél : 02/227.57.04 ou 02/227.57.02 – GSM : 0499/54.28.85
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)